

# La transformation du secteur bancaire et les enjeux en matière de supervision



Plénière Risques et Contrôles Permanents

# La transformation du secteur bancaire et les enjeux en matière de supervision

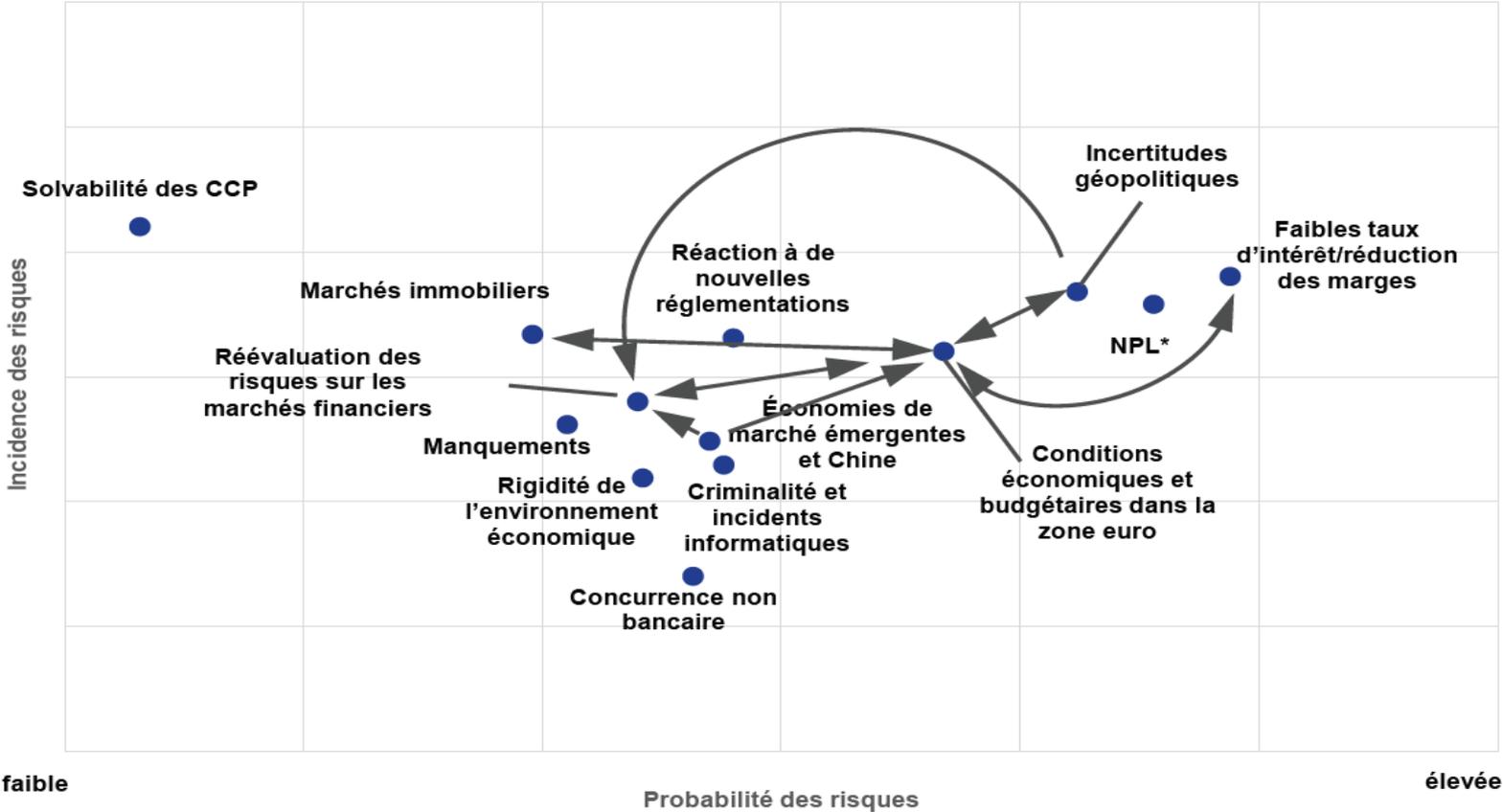
1. MSU : risques identifiés et priorités 2018
2. Les risques pour le système financier français
3. Les priorités pour l'ACPR
4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision
5. Quelques points d'attention sur LCL

# MSU : risques identifiés et priorités 2018 (1/2)

## Cartographie MSU 2018 des risques pour les banques de la zone euro

→ représente le canal de transmission potentiel d'un facteur de risque à un autre (seuls les principaux effets de premier ordre sont représentés)

élevée



Source : Rapport annuel de la BCE sur ses activités prudentielles 2017

# MSU : risques identifiés et priorités 2018 (2/2)

Priorités 2018	Activités prudentielles en 2018 et au-delà	Dans le prolongement de 2017	Probablement maintenues en 2019 <sup>5</sup>
Modèles d'activité	 Incidence du risque de taux d'intérêt sur les modèles d'activité/la rentabilité des banques		
Risque de crédit	 Approche cohérente des NPL <sup>1</sup> /expositions restructurées (p. ex. analyses approfondies/contrôles sur place)		
	 Concentrations d'expositions et gestion et valorisation des garanties (p. ex. immobilier, actifs de niveau 3)		
Gestion des risques	 TRIM <sup>2</sup> : Modèles de risque de crédit, de marché et de contrepartie		
	 Amélioration des approches des banques concernant l'ICAAP <sup>3</sup> et l'ILAAP <sup>4</sup>		
	 Évaluation du niveau de préparation des banques à la mise en œuvre de l'IFRS 9 et d'autres changements réglementaires		
Risques multi-dimensionnels	 Préparatifs en vue du Brexit		
	 Exercice (bisannuel) de test de résistance à l'échelle du MSU et à l'échelle de l'UE		

1) Prêts non performants.  
 2) Examen ciblé des modèles internes.  
 3) Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne.  
 4) Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne.  
 5) Les cases bleu clair cochées indiquent des activités de suivi.

Source : Rapport annuel de la BCE sur ses activités prudentielles 2017

Principaux risques pour le système financier français	Niveau et perspective Décembre 2017
<p><b>1. Risques liés à l'endettement des entreprises et des ménages: accélération du cycle financier</b></p> <p>La hausse continue de l'endettement des sociétés non financières (SNF) et des ménages contraste avec l'évolution de l'endettement dans les autres pays européens. L'activité sur le marché de l'immobilier résidentiel reste soutenue, et nécessite le maintien d'une vigilance quant à la soutenabilité de la dette immobilière et aux conditions d'octroi de crédit.</p>	
<p><b>2. Risques de marché</b></p> <p>Risques de correction abrupte des primes de risque dans un contexte de déconnexion entre la très faible volatilité des marchés, les valorisations élevées sur plusieurs classes d'actifs et la persistance de l'incertitude politique globale. Le risque en Europe est en partie contrebalancé par la perception d'une normalisation progressive de la politique monétaire.</p>	
<p><b>3. Risques liés à l'environnement de taux d'intérêt en Europe</b></p> <p>Les institutions financières demeurent résilientes dans un environnement de taux d'intérêt historiquement bas et un contexte macroéconomique bien orienté. Le risque de re-tarification ou la perspective d'une hausse brutale des taux longs demeurent des sources potentielles de risques.</p>	
<p><b>4. Incertitudes liées à la mise en œuvre des réformes réglementaires</b></p> <p>La finalisation du dispositif de Bâle III marque l'achèvement des réformes post-crise pour les banques mais des points de vigilance subsistent. Le risque de fragmentation de la réglementation bancaire au niveau international persiste et des risques opérationnels liés à la mise en place de nouvelles réglementations de marché au niveau européen émergent.</p>	



Risque systémique



Risque élevé



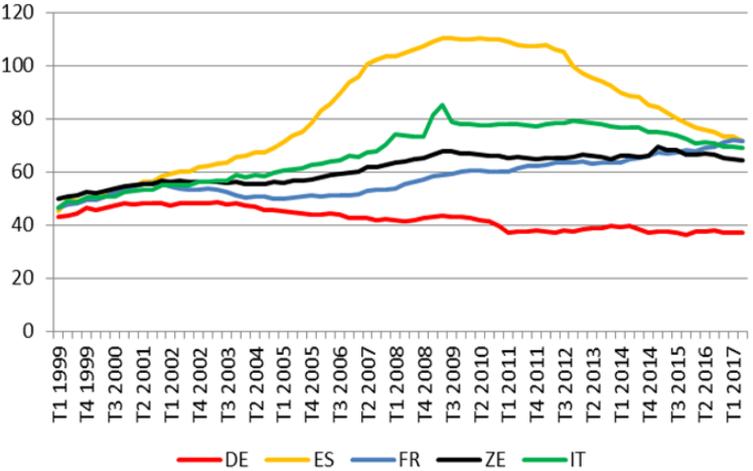
Risque modéré

Source : Banque de France - Rapport d'évaluation des risques du système financier français- décembre 2017

# 2. Les risques pour le système financier français (2/3)

## Risque 1 : Soutenabilité de l'endettement des sociétés non financières

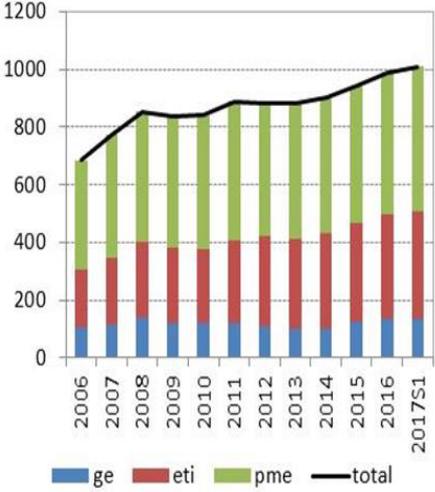
Taux d'endettement des SNF (dette brute / PIB)



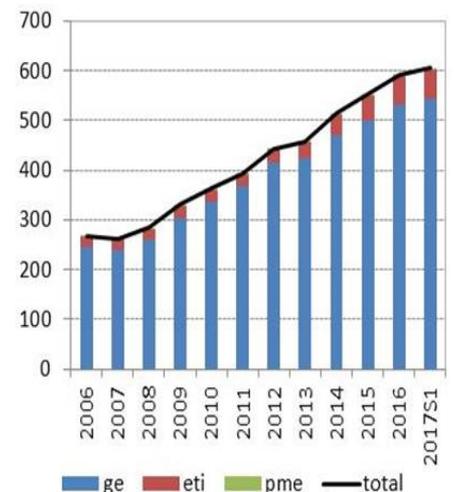
Note: dette consolidée des prêts intragroupe

Dette des SNF (Milliards €)

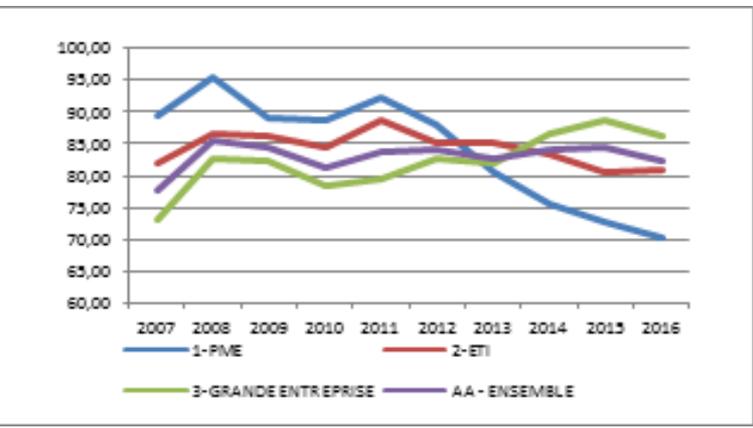
Crédits bancaires



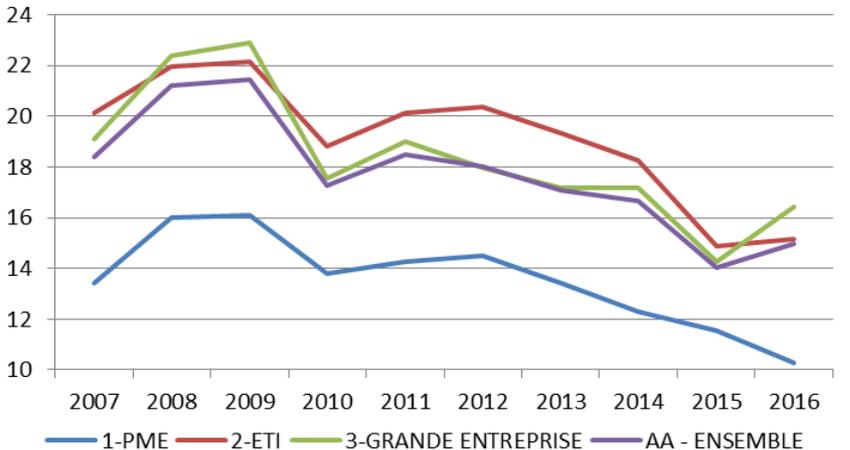
Titres de créance



Ratios de levier, SNF (par taille)



Poids des Intérêts dans l'Excédent Brut Global (%)



Sources : Banque de France

Le HCSF a mis en place une mesure permettant de limiter les expositions des banques systémiques sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées, à un niveau de 5% de leurs fonds propres dans un premier temps.

- Objectif** : Prévenir un excès pouvant conduire potentiellement à une bulle financière
- Champ** : Grands groupes      Banques systémiques au niveau consolidé :  
BNPP, BPCE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL,  
La BANQUE POSTALE, SOCIETE GENERALE
- Expositions** : Grandes entreprises      Valeur exposée au risques  $\geq$  300 millions d'euros
- Entreprises** : Les plus endettées      Seuil d'endettement / capitaux propres et seuil de frais  
financiers / bénéfices
- Date** : Application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Impact** : Pas d'impact immédiat - les groupes ayant déjà des niveaux d'expositions  $<$  5 %  
Il s'agit de donner un signal

# 3.

## Les priorités pour l'ACPR

### Les grands axes de supervision pour 2018

1. Contribuer à l'évaluation des risques du système financier français.
2. Suivre, anticiper les risques émergents, ceux liés à FinTech/innovation (émergence des nouveaux acteurs et effets sur le fonctionnement des principaux acteurs), le cyber-risque (dans sa composante cyber sécurité) et le risque climatique.
3. Assurer notre mission de protection de la clientèle : mise en œuvre de la « gouvernance des produits » et la bonne prise en compte des vulnérabilités éventuelles de la clientèle (inclusion bancaire).
4. Dans le domaine LCB-FT, la poursuite des travaux engagés sur le pilotage centralisé des risques et la mise en œuvre des obligations en matière de gel des avoirs.

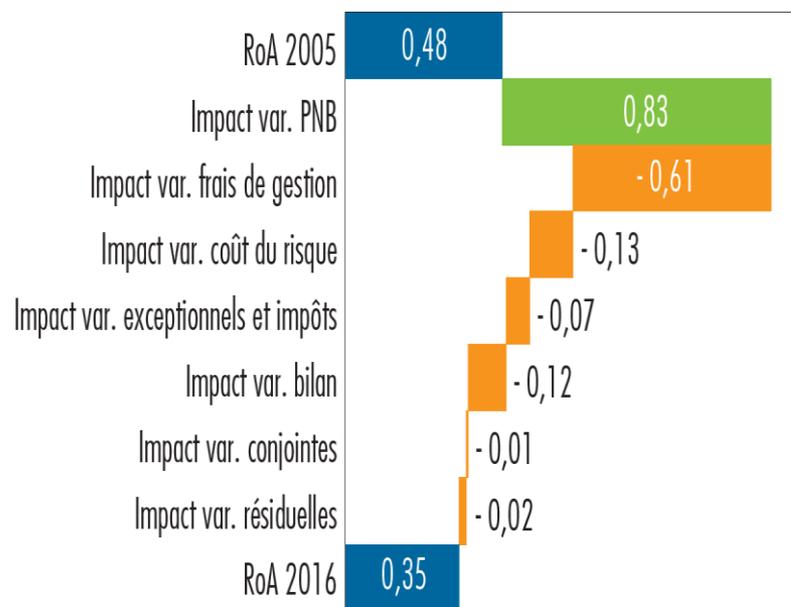
# 4.

# Les grands enjeux de réglementation et de supervision

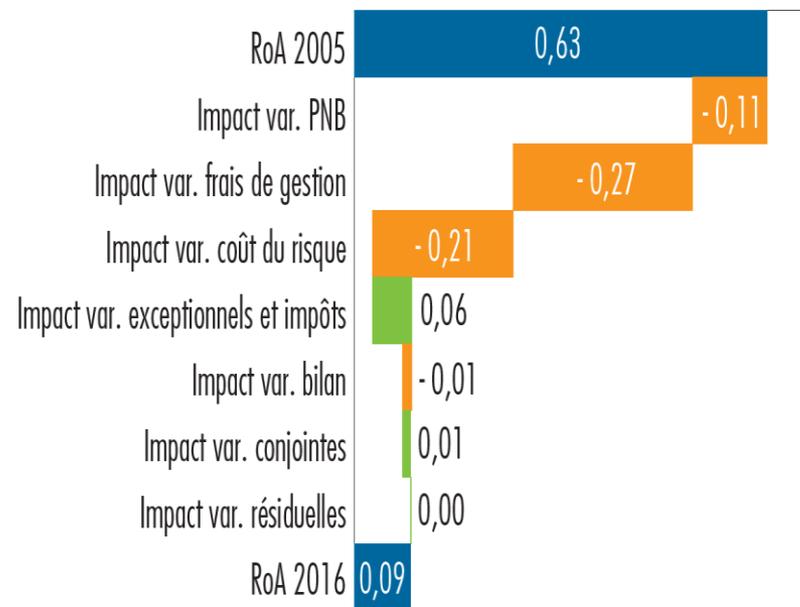
## 4.1. – La rentabilité (1/4)

**Le rendement des actifs (ROA) des banques françaises a nettement moins baissé que celui des banques européennes**

### Banques françaises



### Banques européennes



Source : Banque de France – Bulletin n° 216 (mars-avril 2018)

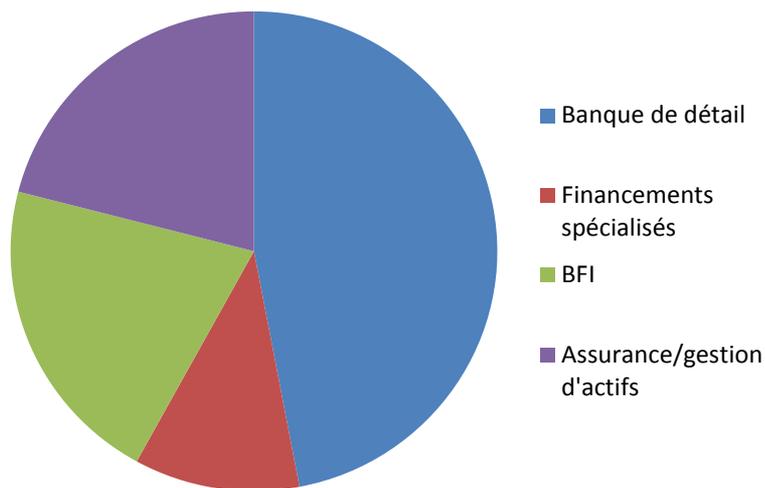
# 4.

# Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.1. – La rentabilité (2/4)

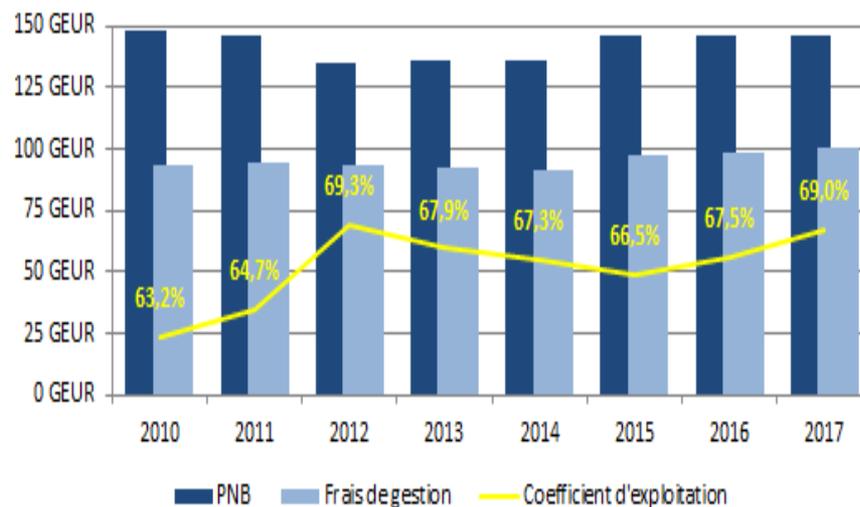
Les banques françaises continuent de profiter de modèles d'affaires diversifiés

Répartition du résultat d'exploitation (en %)



Source : calculs ACPR

Rentabilité brute d'exploitation (toutes activités)



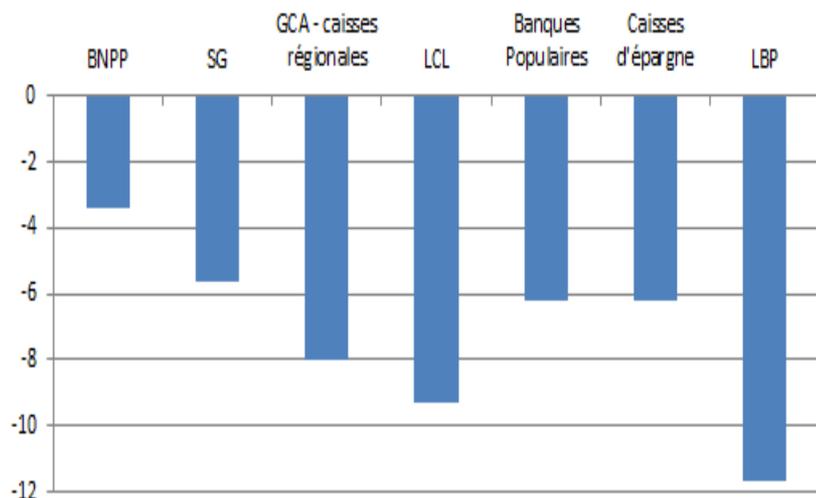
Périmètre 8 banques : BNPP, BPCE, CA, CM, LBP, SG

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

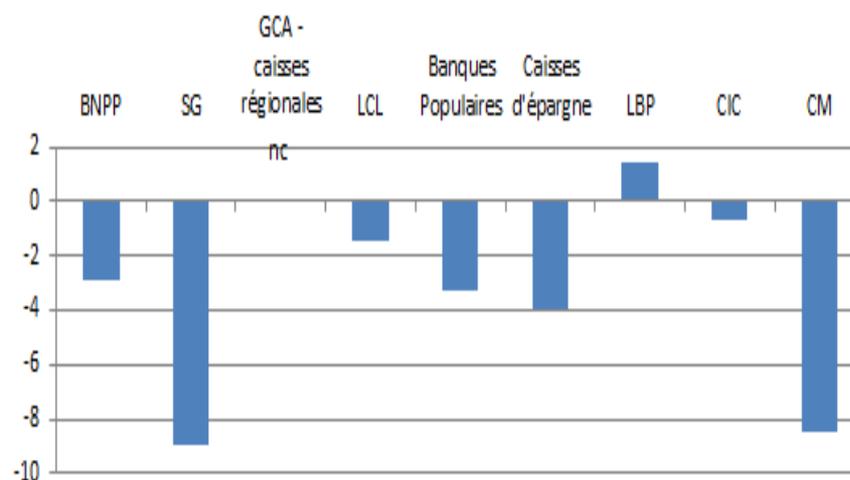
## 4.1. – La rentabilité (3/4)

La banque de détail continue d'être affectée par la contraction de la marge nette d'intérêt

Évolution de la marge nette d'intérêt en 2016 par rapport à 2015 (en %) sur la banque de détail



Évolution de la marge nette d'intérêt en 2017 par rapport à 2016 (en %) sur la banque de détail

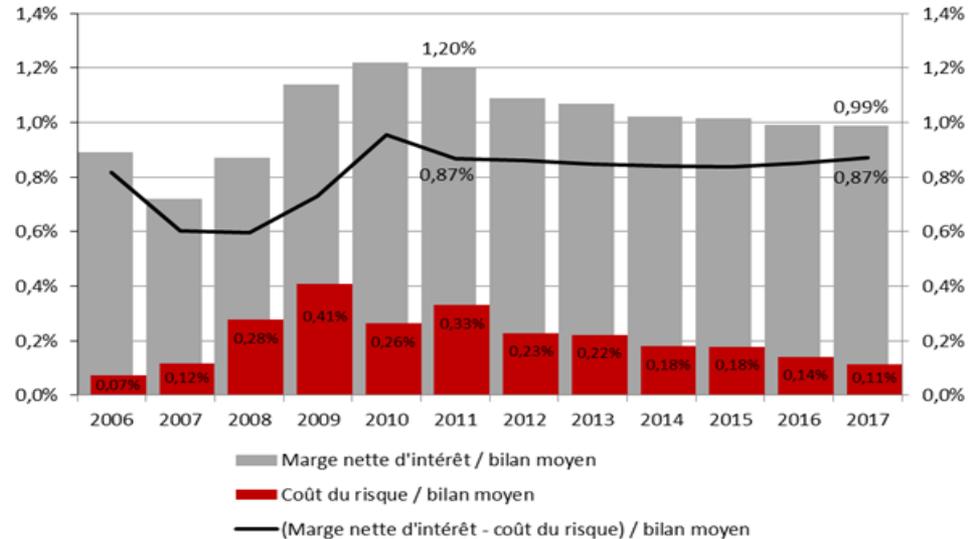


Source : communication financière - calculs ACPR

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

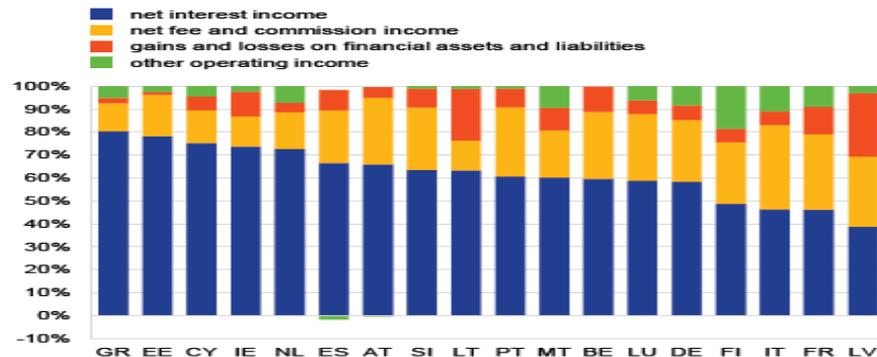
## 4.1. – La rentabilité (4/4)

Une marge d'intérêt corrigée du coût du risque qui reste stable



### Operating income structure of euro area banking sectors

(2016; all domestic banks; as proportion to total assets)



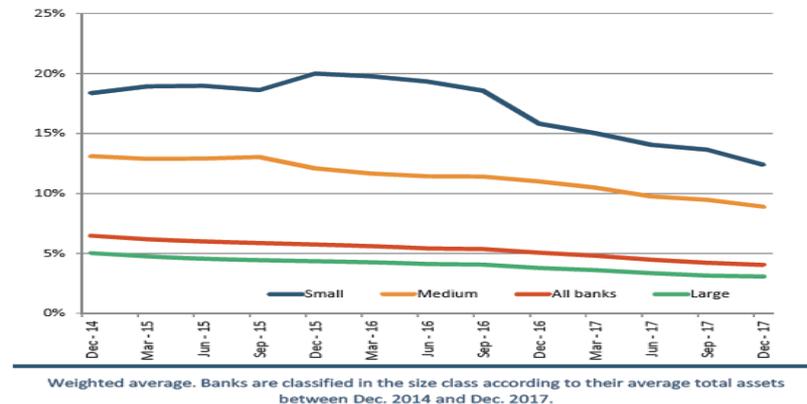
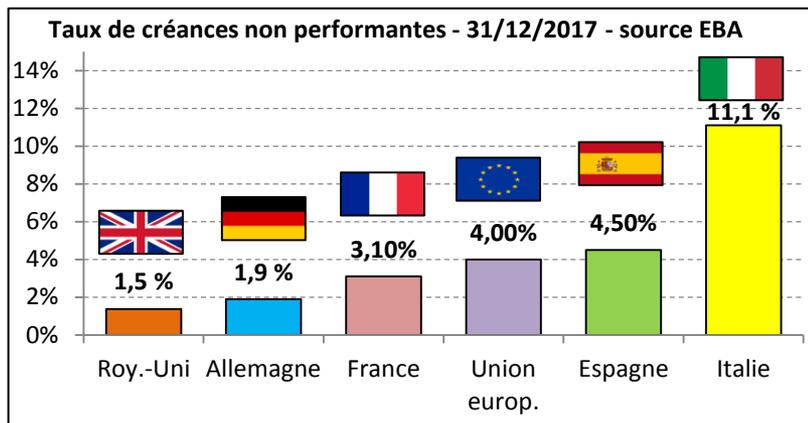
Sources: ECB (CBD) and ECB calculations.  
Note: Data are not available for Slovakia.

Les résultats d'exploitation restent confortés par des commissions (dont la part est plus importante en France / autres pays)

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.2. – Les prêts non performants (1/3)

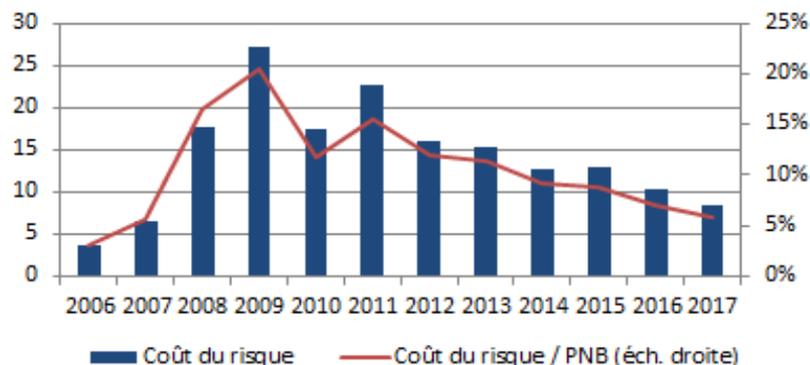
1. La question des prêts non performants reste centrale pour beaucoup de pays même si la baisse se poursuit



Source : EBA

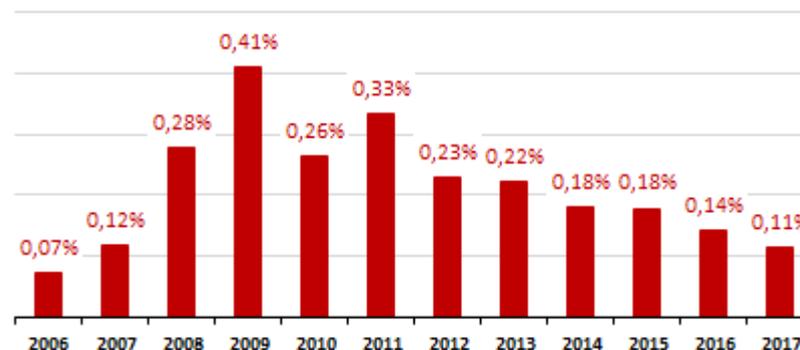
2. Les banques françaises conservent un coût du risque à un niveau très faible

Évolution du coût du risque des 6 banques françaises (montants en milliards d'euros et en % du PNB)



Source : communication financière - calculs ACPR

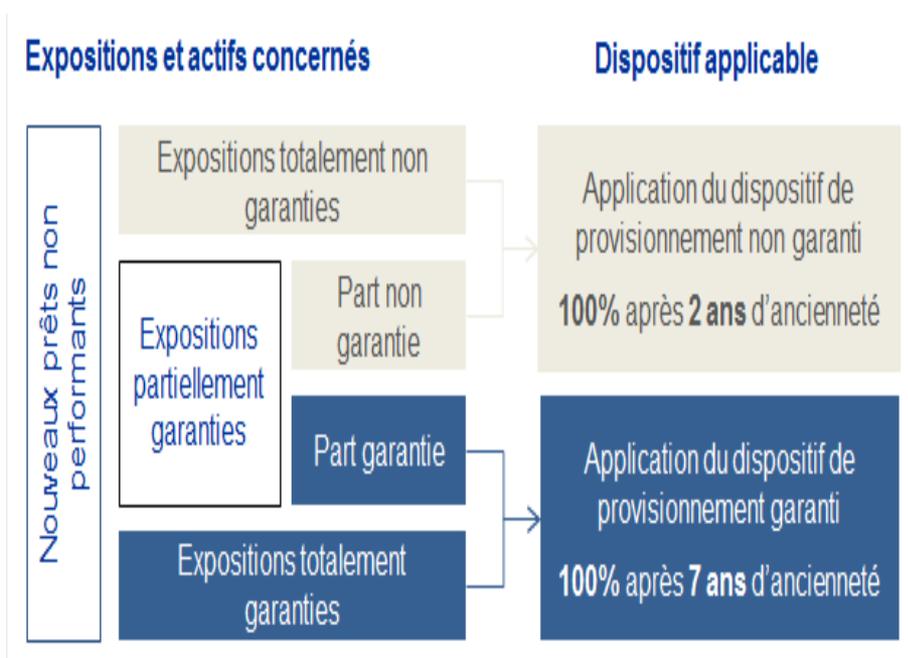
Coût du risque / total de bilan des 6 banques françaises



# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.2. – Les prêts non performants (2/3)

### Les lignes directrices de la BCE (approche en Pilier 2)



- Précise les **attentes prudentielles quantitatives** relatives aux niveaux minimaux de provisions prudentielles attendus pour les expositions non performantes
- Attentes établies sur la durée du classement d'une exposition comme non performante (« **ancienneté** ») et sur les **sûretés détenues**
- Dispositifs prudeniels permettant d'éviter l'accumulation excessive future de prêts non performants non couverts détenus de longue date

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.2. – Les prêts non performants (3/3)

### Les propositions de la Commission européenne (**approche en Pilier 1**)

- Traiter le problème d'une couverture insuffisance des prêts non performants
  - **disposer d'une couverture suffisante** des pertes sur prêts pour les prêts nouvellement émis si ceux-ci deviennent des expositions non performantes ;
  - dispositif de soutien réglementaire de type prudentiel» pour prévenir le risque de sous-provisionnement avec un **taux minimal de provisionnement** ;
  - dans l'hypothèse où une banque n'atteindrait pas le niveau minimal applicable, des **déductions de fonds propres** s'appliqueraient.

- Exigence de Pilier 1 (déduction des propres) sur les prêts accordés après le 14 mars 2018 et qui deviendraient non performants

Part non garantie	Exigences après 90 jours d'impayés	Exigences pour les NPE « unlikely to pay »
Après 1 an de classement en NPE	35%	28%
Après 2 ans de classement en NPE	100%	80%

Part garantie	Exigences après 90 jours d'impayés	Exigences pour les NPE « unlikely to pay »
Après 1 an de classement en NPE	5%	4%
Après 2 ans de classement en NPE	10%	8%
Après 3 ans de classement en NPE	17.5%	14%
Après 4 ans de classement en NPE	27.5%	22%
Après 5 ans de classement en NPE	40%	32%
Après 6 ans de classement en NPE	55%	44%
Après 7 ans de classement en NPE	75%	60%
Après 8 ans de classement en NPE	100%	80%

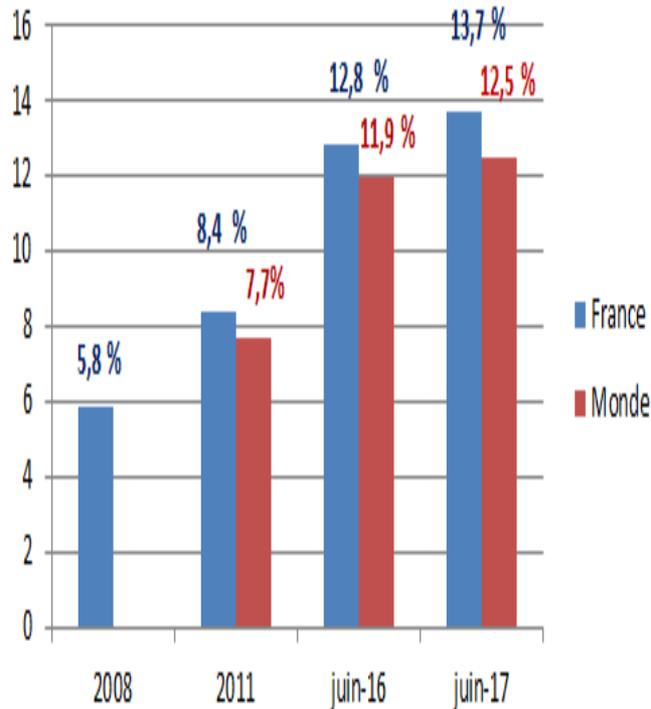
# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.3. – La mise en œuvre de Bâle 3 (1/2)

Les règles de 2010 avaient déjà permis de renforcer la situation des banques

La finalisation de Bâle II a traité des risques pondérés

CET1 moyen (en %) des banques internationales



Question centrale : quelle place et quel rôle pour les modèles internes dans le dispositif réglementaire ?



Objectif des travaux de finalisation de Bâle 3 : restaurer la confiance dans l'évaluation des risques réalisés par les banques

En pratique, les travaux de finalisation de Bâle 3 ont porté sur :

- **Mesure du risque de crédit** : révision en profondeur de l'approche standard et encadrement accru de l'approche notations internes
- **Mesure du risque opérationnel** : refonte du dispositif existant (nouvelle approche et fin de l'utilisation des modèles internes)
- Introduction d'un plancher (*capital output floor*) entre le calcul en méthode interne et celui en méthode standard
- Introduction d'une exigence de levier spécifique pour les banques systémiques (G-SIBs), au-delà de l'exigence de 3% de capital (Tier 1).

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.3. – La mise en œuvre de Bâle 3 (2/2)

### 1 – Un accord équitable

- Un engagement clair d'application de tout et par tous
- Report de la date d'application de la réforme FRTB et retour au calibrage attendu initialement
- Un dispositif qui reste largement fondé sur les méthodes internes, qui sont améliorées et conservent la sensibilité au risque

### 2 – Un accord raisonnable

- Des modifications significatives par rapport aux documents consultatifs
- Application des nouvelles règles uniquement à partir de 2022
- Une augmentation progressive du plancher en capital
- Des délais qui permettent une couverture des exigences par des mises en réserve « normales » de résultats
- Des règles totalement compatibles avec le bon financement de l'économie et la saine croissance du crédit

### 3 – Un accord définitif

- Les règles sont stabilisées, donnant aux banques la clarification souhaitée dans la durée : il n'y a pas la clause de « revue » intermédiaire initialement envisagée qui aurait maintenu l'incertitude
- Le maintien de l'acquis essentiel de la coopération internationale

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.4. – Suivi de la mise en œuvre d'IFRS 9

- Rappel de l'étude d'impact EBA (juillet 2017) : 54 banques dans 19 pays

**Impact moyen sur le CET 1 : baisse de 45 points de base**

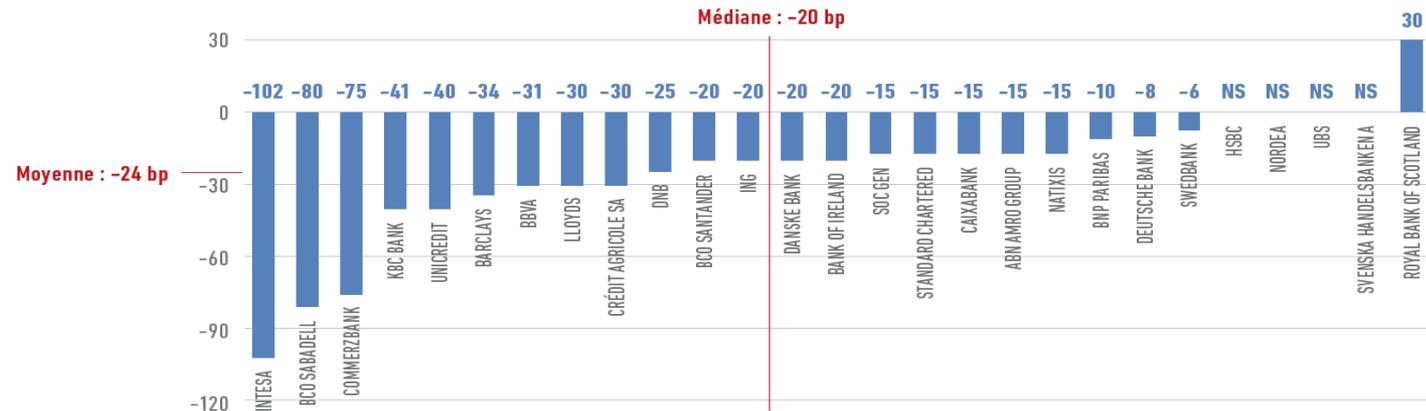
- Impact estimé au 31 décembre 2017 : 19 des 54 banques EBA

**Impact moyen sur le CET 1 : baisse de 28 points de base**

(contre 47 points de base estimés dans l'étude EBA)

- Analyse de MAZARS – mars 2018 sur les publications des banques

**L'IMPACT MOYEN DE - 24 BP SUR LE RATIO DE SOLVABILITÉ CET1 CACHE EN FAIT UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS**



NB : ces chiffrages sont effectués à partir de données présentées comme étant (ou présumée être en l'absence de précision) « fully loaded » et sans prise en compte des modalités de Phase-In propres à IFRS 9. La moyenne de -24 bp repose sur une estimation des impacts « NS » à 0 bp. Si l'on exclut de l'échantillon les 4 groupes ayant indiqué un impact NS non chiffré, la moyenne est de -28 bp, la médiane reste à -20 bp.

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.5. - Le risque informatique (1/2)

### Un risque potentiellement systémique

Évolution de la nature du risque	Interconnexions entre les systèmes d'information	Innovations technologiques et prépondérance des prestataires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des attaques qui visent les environnements informatiques des institutions (et plus seulement les équipements des clients) pour les voler et/ou pour les détruire</li><li>• Des procédés qui eux-mêmes se complexifient : <i>Dark Net, social engineering, Exploit Kits</i>, puissance de calcul informatique plus forte, préparation inadéquate des employés en interne à l'utilisation des outils informatiques...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entre les acteurs : présence au sein d'un même groupe, relations interbancaires, (ré)assurance, externalisation, caractère intrinsèquement systémique de certains acteurs...</li><li>• Nature transfrontalière des outils/infrastructures utilisés (Internet, réseau SWIFT, chambres de compensation...) eux-mêmes systémiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrivée de nouveaux intermédiaires et technologies (FinTech ou GAFA/BATX), zones de fragilités supplémentaires possibles en lien avec les institutions financières</li><li>• Croissance du recours à l'externalisation par des services de <i>Cloud Computing/Big Data</i>, impliquant des flux numérisés d'informations essentielles qui peuvent être interceptées et moins aisément contrôlables par les entités clientes souvent tributaires de leurs prestataires</li></ul>

Source : Banque de France - Évaluation des risques du système financier français • Décembre 2017

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.5. - Le risque informatique (2/2)

Publication d'un document de réflexion de l'ACPR sur le risque informatique

**Facteurs de risque retenus**



**Mesures utiles ou nécessaires**

avec une catégorisation en trois grands domaines



1. Risques liés à une mauvaise organisation
2. Risques de mauvais fonctionnement
3. Risques de sécurité insuffisante

Mars 2018

Le risque informatique

Document de réflexion

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.6. – La mise en œuvre de la DSP2

**Objectif** : promouvoir la concurrence, la compétitivité et la sécurité des services de paiements sur le marché européen.

**Mesures** : encadrer des activités à risque fournies jusqu'à présent par des acteurs non régulés

- depuis le début 2018, les agrégateurs de comptes peuvent, en se fondant sur le consentement explicite du client, collecter gratuitement les informations contenues sur les comptes de paiement en recourant (mi – 2019 uniquement) à l'interface de connexion (Application Programming Interface, API) que doivent mettre à disposition les établissements de crédit
- les initiateurs de paiement, agréés par l'ACPR, ou qui auront accompli les formalités du passeport européen pour agir en France, permettent à leurs utilisateurs de régler des achats en ligne par virement par exemple.

**Risques** :

- sur la protection des données
- sur la sécurité des systèmes d'information

# 4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

## 4.7. – La révolution numérique

### Un choc de grande ampleur :

- vague d'innovations technologiques
- modification des comportements et des attentes du client
- concurrence protéiforme



### ➔ Des stratégies qui s'appuient sur 4 leviers

- réorientation de la culture d'entreprise vers l'innovation
- modernisation des systèmes d'information
- refonte et dématérialisation des parcours clients
- maîtrise et valorisation des données client

### ➔ Émergence de risques stratégiques, opérationnels et de conformité

- mise à mal des modèles d'affaires et de la rentabilité
- augmentation des risques opérationnels liés aux systèmes d'information
- Nouveaux risques de conformité sur la protection des consommateurs, la lutte contre le blanchiment des capitaux et la protection des données